

Valneva annonce l'approbation des résolutions présentées à son Assemblée Générale

Le Dr Gerd Zettlmeissl est nommé président du conseil d'administration

Lyon (France), le 25 juin 2026 – [Valneva SE](#) (Nasdaq: VALN; Euronext Paris: VLA), société spécialisée dans les vaccins, a annoncé aujourd'hui que toutes les résolutions recommandées par son conseil d'administration ont été approuvées par les actionnaires lors de son Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue aujourd'hui à Lyon.

Parmi les résolutions approuvées figuraient les comptes de l'exercice 2025, des délégations consenties au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la Société ainsi que le transfert du siège social de la Société à Lyon suite à la fermeture de son site nantais.

Les actionnaires ont également approuvé le renouvellement des mandats de cinq membres du conseil d'administration. Anne-Marie Graffin, James Sulat et Kathrin Jansen ont été reconduits pour des mandats d'un an, James Connelly pour un mandat de deux ans, et le directeur général de Valneva, Thomas Lingelbach, pour un mandat de trois ans.

Lors d'une réunion qui s'est tenue après l'assemblée générale, le Dr Gerd Zettlmeissl, administrateur indépendant, a été nommé président du conseil d'administration. Expert en vaccins et entrepreneur en biotechnologie, le Dr Zettlmeissl dispose de plus de 40 ans d'expérience scientifique et de leadership dans l'industrie biopharmaceutique. Au cours des 15 dernières années, il a présidé le conseil d'administration de plusieurs organisations vaccinales à but non lucratif, ainsi que de sociétés de biotechnologie publiques et privées. Il succède à Anne-Marie Graffin, qui a présidé le conseil au cours des trois dernières années et qui exercera désormais les fonctions de vice-présidente du conseil.

Gerd Zettlmeissl, président du conseil d'administration de Valneva, a déclaré : « Je suis honoré d'être nommé président du conseil et je tiens à remercier Anne-Marie pour son leadership remarquable durant son mandat. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec mes collègues du conseil d'administration et l'équipe de direction afin de soutenir les priorités stratégiques de Valneva et une création de valeur à long terme pour les actionnaires. »

Les résultats détaillés des votes de l'Assemblée Générale seront disponibles dans les prochains jours dans la rubrique « [Investisseurs](#) » du site internet de la Société.

À propos de Valneva SE

Valneva est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux. Valneva a une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination pour développer des vaccins contre des maladies pour lesquelles ils n'existent pas encore de vaccins ou pour lesquelles les solutions existantes peuvent être améliorées. La Société dispose d'une solide expérience en R&D ayant fait progresser plusieurs vaccins des premiers stades de la recherche jusqu'à leur mise sur le marché. Valneva commercialise actuellement trois vaccins du voyage. Les revenus

de l'activité commerciale croissante de la Société contribuent à l'avancement continu de son portefeuille de vaccins. Celui-ci comprend le seul candidat vaccin contre la maladie de Lyme en phase avancée de développement clinique, sous partenariat avec Pfizer, le candidat vaccin tétravalent le plus avancé au monde contre la Shigellose ainsi que des candidats vaccins contre d'autres menaces pour la santé publique mondiale. De plus amples informations sont disponibles sur le site www.valneva.com.

Contacts Médias et Investisseurs

Laetitia Bachelot-Fontaine

VP, Global Communications and European Investor Relations

M +33 (0)6 4516 7099

laetitia.bachelotfontaine@valneva.com

Joshua Drumm, Ph.D.

VP, Global Investor Relations

M +001 917 815 4520

joshua.drumm@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et des lois françaises sur les valeurs mobilières. Ces déclarations peuvent être identifiées par des termes tels que « vise », « anticipe », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend », « prévoit », « a l'intention », « peut » ainsi que par des variations de ces termes ou d'expressions similaires destinées à identifier des déclarations prospectives, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces termes. Toutes les déclarations figurant dans ce communiqué de presse, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives, notamment, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant : la performance financière future et les indications financières, y compris les prévisions de ventes de produits, de chiffre d'affaires total et d'investissements en R&D ; les projets de Valneva en matière d'investissements pour sa croissance future ; le calendrier des commandes pour les produits commerciaux ; les plans et attentes concernant le développement, la commercialisation et les perspectives commerciales des candidats vaccins et produits commerciaux de Valneva, y compris les perspectives et le calendrier d'actions liées aux études et essais cliniques et aux autorisations de produits, telles que les initiations d'études, les avancées d'études, les publications de données, les soumissions, dépôts, approbations et extensions d'indication ; les bénéfices attendus et la disponibilité des produits commerciaux et candidats produits de Valneva ; ainsi que les opportunités et tendances de croissance potentielles, y compris les hypothèses et attentes relatives à la taille totale du marché visé par les candidats produits et produits commerciaux de Valneva. 9 Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et hypothèses de Valneva à la date du présent communiqué. Chacune de ces déclarations prospectives implique des risques et des incertitudes susceptibles d'entraîner un écart significatif entre l'activité, la stratégie, les résultats futurs ou la performance de Valneva et ceux exprimés ou suggérés dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs peuvent entraîner des divergences entre les attentes actuelles et les résultats réels, notamment : le succès de Valneva dans la commercialisation de ses produits ; les incertitudes et retards liés au développement et à la fabrication de vaccins ; la possibilité que les succès obtenus lors des tests précliniques et des essais cliniques antérieurs ne garantissent pas que

les essais cliniques ultérieurs produiront les mêmes résultats ou fourniront des données adéquates pour démontrer l'efficacité et la sécurité d'un candidat produit ; les impacts des conditions macroéconomiques, notamment les tarifs et autres politiques commerciales, le conflit en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, les fluctuations de l'inflation et l'incertitude des marchés financiers et du crédit, sur l'activité, les essais cliniques et la situation financière de Valneva ; des données de sécurité ou d'efficacité inattendues observées au cours d'études précliniques ou cliniques ; des taux d'activation de sites ou de recrutement dans les essais cliniques inférieurs aux attentes ; la capacité de Valneva à tirer parti de ses accords de collaboration et de licence ; les évolutions dans la concurrence anticipée ou existante ; les changements dans l'environnement réglementaire ; les incertitudes et le calendrier du processus d'approbation réglementaire ; l'impact de la crise du crédit mondiale et européenne ; la capacité à obtenir ou maintenir une protection par brevet ou autre propriété intellectuelle et les litiges ou autres différends inattendus. D'autres facteurs susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et ceux exprimés ou suggérés dans les déclarations prospectives figurant dans ce communiqué sont identifiés dans la section intitulée « Facteurs de risque » du rapport annuel de Valneva sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 18 mars 2026, ainsi que dans d'autres documents déposés ponctuellement auprès de la SEC et de l'AMF. Valneva fournit ces informations à la date du présent communiqué et décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

